

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 11 nivôse, an V.

(Samedi 31 Décembre 1796).

Arrêt du commissaire français Garrau, concernant ce qui reste dû de la contribution imposée au Milanès. — Fermeture de la salle de spectacle de Namur. — Lettre au rédacteur sur cette question : Faut-il faire une révolution en Italie ? — Considérations sur l'emploi du tems, adressées à l'un des deux conseils. — Reflexions sur les prochaines élections.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 22 novembre.

Le 17 de ce mois, l'empereur se déclara chef des quatre régimens des Gardes, prit le commandement du premier, et confia celui des trois autres aux trois grands-ducs, qu'il nomma colonels. Sa majesté forma en même-tems un état d'aides-de-camp, qui ont moins d'autorité que n'en avoient les anciens aides-de-camp généraux. Le grand maréchal de la cour, le prince Bariatski, reçut son congé et fut remplacé par le comte Scheremetoff. Les comtes Thienhausen et Willowska furent promus au grade de maréchaux de la cour.

I T A L I E.

De Naples, le 29 novembre.

On assure que, malgré la paix qui doit être publiée au premier jour, le roi tiendra toujours sur pied une armée de 80 mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Il paroît que dans ce nombre on comprend plusieurs corps de volontaires qui seront licenciés, mais qu'on pourra rassembler au besoin. L'état n'auroit pas les moyens d'entretenir huit mille hommes de troupes réglées, parce qu'il est impossible que la nation continue à payer les impôts dont elle est surchargée. Cette grande force armée a moins pour objet de repousser l'ennemi du dehors, que de contenir les nombreux mécontents qu'a faits un gouvernement déprédateur et tyrannique. Malgré toutes les précautions qu'il prend, il est probable que bientôt la misère du peuple sera si grande qu'il croira trouver un remède à ses maux dans une révolution.

Le chevalier Elliot, ci-devant vice-roi de Corse, a été présenté par le chevalier Hamilton, ministre britannique, au principal ministre, le général Acton, et ensuite à leurs majestés, qui lui ont fait l'accueil le plus gracieux. On croit qu'il partira bientôt avec les quatre frégates anglaises qui sont dans le port de Naples.

De Rome, le 4 novembre.

Dimanche dernier, S. E. le prince Borghese donna dans sa Villa, hors de la porte du Peuple, un grand diner au marquis de Vasto, ministre extraordinaire de S. M. le roi des Deux-Siciles auprès du saint-siege. Les cardinaux Braschi et Rusca, plusieurs princes et princesses et quantité de *monsignori* étoient du nombre des convives. Le mordant Pasquin a demandé pourquoi on fête de la sorte le ministre napolitain : est-ce parce que les braves capitans se retirent pacifiquement chez eux après avoir fait de terribles menaces ?

De Bologne, le 5 décembre.

Dimanche dernier, on tint les comices d'écurionaux dans les chefs-lieux des seize quartiers de la ville ; et on élut les vingt-deux représentans pour chaque quartier, qui se rassembleront demain 4, dans l'église de Saint-Pétroné avec les représentans des soixante-cinq cantons du territoire bolonais, pour accepter ou rejeter la constitution proposée. Les éclaircissemens donnés aux habitans de la campagne par le gouvernement provisoire, les discours des curés et les peines dont on a menacé les perturbateurs du bon ordre, ont produit le meilleur effet. La paix a été rétablie dans les communes qui refusoient de tenir les comices généraux, et elles ont fait leurs élections avec beaucoup de tranquillité.

Le sénat, afin que le peuple pût implorer les secours célestes dans l'exécution de cet acte public si intéressant, a fait publier un *triduo* solennel dans l'église de St-Pétroné, qui finit aujourd'hui.

De Milan, le 6 décembre.

La contribution militaire de 20 millions, imposée au Milanès, n'ayant pas encore été payée entièrement, le commissaire Garreau a pris un arrêté, portant que la somme restante de 3 millions 397 mille 144 liv. sera payée sans délai en trois termes, l'un dans le courant de décembre, et les autres dans le courant de janvier et février.

L'administration générale de la Lombardie, par une ordonnance du 29 novembre, a décidé que tout citoyen absent de l'état pourra rentrer, moyennant une permission spéciale, et le paiement d'une taxe, qui sera du quart du revenu pour ceux qui ont moins de 15 mille l. devant; du tiers pour ceux qui ont de 15 à 30 mille livres de rente, et de la

moitié pour ceux qui ont plus de trente mille liv. de rente. On apprend de Botzen que le corps franc de Vienne et quantité d'autres troupes sont arrivées à l'armée impériale ; que le corps du général Laudon , grossi par une foule de volontaires tyroliens , est à Arco et se dispose à marcher en avant. Le corps de Davidovich se dispose aussi à marcher en avant , et n'attend pour cela que l'arrivée de quelques troupes qui sont déjà à Insprack.

A N G L E T E R R E.

De Londres , le 23 décembre.

La pétition de M. Tyerney contre l'élection de M. Thélusson par le bourg de Southwark , a eu un succès complet. Le comité que la chambre des communes avoit nommé pour l'examiner , a déclaré , par l'organe de son président , que M. Thélusson n'étoit point éligible pour représenter le bourg de Southwark ; il ne s'est point borné là. Il a déclaré en outre que M. Tyerney étoit valablement élu , les voix données à M. Thélusson devant être considérées comme nulles et non avenues. Cette décision a causé une grande joie dans le fauxbourg de Southwark parmi les partisans de M. Tyerney , le jour où elle fut rendue. MM. Farmer et compagnie , fameux brasseurs , ornèrent leur maison de guirlandes de laurier , au milieu desquelles étoit le nom de M. Tyerney , suivi des nombres 1119 , et plus bas , celui de M. Thélusson , accompagné de 0000. M. Tyerney allégoit , entre autres choses , contre M. Thélusson , qu'il avoit employé la corruption , qu'il avoit payé des gladiateurs pour violenter les élections et obtenu du geolier de la prison du banc du roi , de laisser sortir des prisonniers pour dettes , à l'effet de voter. Cette affaire a beaucoup occupé Londres.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles , le 7 nivôse.

La municipalité de cette ville vient de prendre un arrêté par lequel elle déclare émigrés tous les citoyens à qui elle a accordé des passe-ports pour se rendre en pays étrangers , les quels ne sont pas rentrés dans leurs foyers au terme de l'expiration des passe-ports. Seront également réputés émigrés ceux qui , étant revenus , ne se présenteront pas de suite par-devant la municipalité pour y faire constater leur retour. Vous voyez que nous commençons à parcourir à grands pas la carrière révolutionnaire.

Il vient de se passer une scène à Namur qui a failli d'amener des suites très-funestes. Il s'agissoit de la représentation d'une pièce nouvelle , intitulée *les Brigands* , dans laquelle les jacobins sont peu ménagés. Une foule immense à assisté aux deux représentations qui en ont été données. La jeunesse de Namur applaudissoit avec transport ; quelques autres citoyens et les militaires de la garnison ont voulu , de leur autorité , interrompre la pièce en ordonnant de la cesser. Alors on est venu aux mains , et quelques officiers et soldats républicains ont été blessés dans cette affaire. La même municipalité qui avoit d'abord défendu la pièce , s'étoit vue forcée ensuite à en permettre la représentation. Enfin , l'administration du département de Sambre et Meuse est intervenue dans cette affaire , et elle vient de faire fermer la salle de spectacle de Namur.

Suivant une lettre de Copenhague du 10 décembre , l'empereur de Russie a ratifié un traité d'alliance avec l'Angleterre , et paroît disposé à suivre le système de politique adopté par sa mère. Comme cet avis est peu d'accord avec

d'autres qu'on a publiés , il faut attendre la suite des événements pour juger les véritables dispositions du gouvernement russe.

F R A N C I E.

De Paris , le 10 nivôse.

Le 6 de ce mois , une femme s'est présentée aux bureaux des secours , maison de Monaco : il étoit quatre heures , les bureaux étoient fermés. Cette malheureuse avoit apporté une corde avec elle ; et le désespoir , achevant de garer sa raison , elle a été trouvée pendue à la rampe de l'escalier , presque sans vie. Elle est maintenant à l'hospice de la Charité , où tous les soins nécessaires lui sont donnés. Cette femme paroît avoir 40 ans ; elle est étrangère d'origine , et tout annonce qu'elle a connu l'aïance et une situation plus heureuse.

Considérations sur l'emploi du tems , adressées à l'un des deux conseils.

Tant qu'il s'est agi en France de détruire , on a été jaloux du tems ; le bien qu'il promettoit et dont il développoit quelques germes , on l'a violemment arraché avant qu'il fût à sa maturité ; il s'agit aujourd'hui de réparer , nous habitons encore sur nos ruines , et l'on laisse échapper le tems et l'on reste dans une stupide inertie à l'aspect des fleurs qu'il fait pleuvoir sur nous.

Celui des deux conseils qui a l'initiative la laisse presque toujours prendre aux circonstances , et trop souvent aux intérêts d'une petite faction haineuse et vindicative. C'est elle aujourd'hui qui , préoccupée de ses alarmes et de ses viles passions , réussit à consumer tous les moments du corps législatif. S'occupe-t-on de couvrir par de vaines lutaires mesures l'effet de ce sinistre message du diable qui révèle à nos ennemis l'horreur de nos besoins , qui fonde leur audace au moment où nous la bravons ? Non , ce message reste oublié ; on en attend un nouveau qui redoublera l'épouvante et le désordre. S'occupe-t-on de chercher quelques adoucissements au sort de tant de malheureuses victimes des fléaux de la guerre et de la révolution réunies ? Non , on s'endurcit à l'injustice. A peine parle-t-on quelquefois des tristes rentiers ; on ne retrouve plus leur nom que dans les registres mortuaires où dans les indécentes plaisanteries qui échappent à notre frivolité barbare. S'occupe-t-on d'établir quelques règles pour les transactions entre particuliers , d'arrêter les ravages de la cupidité active et prévoyante , et d'aider de mille manières la bonne foi trop crédule ? Oui , de loin en loin on en parle , mais avec une sorte de dédain et d'indifférence ; et l'on laisse s'établir un nouveau système qui sacrifiera encore une fois les propriétaires aux capitalistes remuans.

S'occupe-t-on de nos colonies dans ce moment où l'on peut-être achever l'extermination de tous les blancs , de nos extravagans principes ont consommé la ruine ? Non.

De quoi s'occupe-t-on enfin depuis un mois ? de l'établissement d'un journal ; d'injures contre les journalistes ; de lois fiscales contre les journalistes ; de peines correctives contre les journalistes.

Nous voulons , s'écrient Lecointe , Lamarque , Chénier , Quirrot et Talot , nous voulons que nos opinions soient librement rendues. Avant de vous occuper de savoir comment seront rendues vos opinions , commencez , je vous prie par faire quelques efforts pour avoir des opinions saines et raisonnables.

Ah ! combien de ces hommes qui demandent aujourd'hui

« *un miroir fidèle de leurs discours*, voteroient de bon cœur pour un décret qui feroit brûler le Logographe, le Moniteur, *miroir trop fidèle* et trop durable de leurs turpitudes, de leurs horreurs révolutionnaires.

Aujourd'hui c'est de la calomnie qu'on s'occupe, et les mêmes législateurs qui réclament une loi repressive à cet égard, font chaque jour l'usage le plus envenimé de la calomnie contre leurs propres collègues. Prétendent-ils faire une loi dont eux seuls soient affranchis? Est-ce un privilège exclusif qu'ils veulent établir en leur faveur? Veulent-ils, en frappant sans cesse, se mettre à couvert des coups d'une défense légitime? répandre avec impunité l'erreur et la diffamation et punir la vérité et la justice? Croient-ils, à force de terreur, effacer jusqu'à la mémoire?

Quel emploi du tems, grand dieu! et ce même conseil qui se livre à ces tristes débats, est orab des talens les plus précieux, a souvent offert de belles discussions; et cependant au-dehors tout lui reproche sa cruelle indifférence pour les intérêts qu'il oublie.

Quittez, quittez ces discussions indignes de vous; ne compromettez pas votre dignité à force de vouloir la vengeance des plus foibles atteintes. La dignité des hommes puissans ne consiste qu'à soulager les malheurs des hommes opprimés. LACRETELLE le jeune.

Des Elections.

Les journalistes s'évertuent, s'escriment, se disputent, c'est pour les élections; chacun envoie un petit article à quelque journal, c'est pour les élections; il s'élève une nuée de journalistes nouveaux, c'est pour les élections; on fait de beaux discours et de belles motions, c'est pour les élections; on va voir ses amis, c'est pour les élections; on attaque ses ennemis, c'est pour les élections; il pleut des apologies, c'est pour les élections; il pleut des satyres, c'est pour les élections; on est républicain, c'est pour les élections; on est royaliste, c'est pour les élections; on se fait dévot, c'est pour les élections; on prêche un *Avent*, c'est pour les élections; on se dit ruiné, c'est pour les élections; on veut paraître riche, c'est pour les élections; on raconte ses persécutions inouïes, c'est pour les élections; on oublie, on pardonne les maux passés, c'est pour les élections; on parle, on se tait, on est haut, on est bas, c'est pour les élections.

Tout ce qu'on fait pour les élections dégoûte bien un honnête homme des honneurs de l'élection.

R A D E R E R.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Citoyen, vous avez plusieurs fois examiné cette question importante: *Faut-il faire une révolution en Italie?* Votre opinion sur ce sujet, fondée sur les vrais principes de la morale et de la politique, défendue par tous ceux qui ne croient pas que le bonheur puisse se trouver dans le regne du crime et l'oubli de tous les devoirs, vous a valu, vous le savez, un brevet de royaliste. Contentez-vous; c'est une injure que vous partageriez avec le républicain Platon. Voici un passage d'une de ses lettres qui le condamne formellement sans qu'il soit possible de rien alléguer en sa faveur. Les circonstances où il écrivoit étoient à-peu-près les mêmes que celles où se trouve l'Italie. La Sicile étoit libre, elle avoit chassé son tyran. Le philosophe, consulté par les pères et les amis de Dion, leur répondit:

« On vient de détruire chez vous un gouvernement, et on est partagé à cet égard dans toute la Sicile.

» Les uns ne veulent absolument rien conserver de ce gouvernement; les autres prétendent le maintenir dans son intégrité; et chacun croit qu'il est d'une politique sage de faire le plus de bien qu'il peut à son parti, et tout le mal imaginable au parti qui lui est contraire. Mais cette conduite a un grand inconvénient; c'est que celui qui fait beaucoup de mal aux autres en souffre beaucoup de leur part. Je n'en veux d'autre preuve que ce qui se passe chez vous en ce moment. Croyez-moi; suivez cette maxime: *Faire à ses ennemis le moins de mal qu'on peut; à tous, le bien qui est en son pouvoir.* Je le demande tous les jours aux Dieux pour vous; car dans les choses même les plus indifférentes, il faut commencer par adresser des vœux au ciel. Mais il vous sera bien difficile de goûter une telle morale et de la mettre en pratique. . . . Si vous pouviez tout d'un coup changer le gouvernement présent et mettre les choses sur un autre pied! encore ne pourriez-vous pas promettre de faire le bonheur de votre patrie. Votre propre expérience doit vous avoir convaincu qu'il ne faut, dans ces sortes de crises, qu'un petit incident, non prévu, pour renverser l'édifice qu'on avoit commencé de bâtir, et entraîner avec soi un déluge de maux que rien ne peut ensuite arrêter. » Ainsi vous ne pouvez, sans péril, changer le gouvernement, parce que vous prendrez sans doute pour gouvernement parfait un gouvernement plus defectueux que celui que vous détruirez, je veux dire la démocratie. Ce sera guérir un mal pour un autre mal. . . . Médérez donc cette ardeur démesurée de la liberté qui rend insupportable toute sorte de joug, même celui d'une autorité légitime. C'est pour s'être trop livrés à cet amour imprudent d'une liberté hors de saison, que les anciens Siciliens furent en proie à tant de calamités. . . . Ils virent s'élever parmi eux la plus cruelle de toutes les tyrannies: car s'il n'y a rien de pire qu'un extrême asservissement, rien n'égale le fléau d'une démocratie ou d'une liberté sans bornes. Le gouvernement qui tient le milieu entre ces deux excès, est le plus propre à assurer le bonheur des peuples. Qu'un homme obéisse à un Dieu, cela est dans l'ordre: or le dieu de l'homme sage et modéré, c'est la loi; comme le plaisir est le dieu de l'homme sans mœurs. On raisonne donc fort mal quand on dit qu'il n'est pas naturel qu'un homme obéisse à un autre homme; puisqu'obéir à la loi n'est pas obéir à l'homme, mais à Dieu, etc. etc. »

Cet extrait, citoyen, n'est pas le morceau le plus piquant des lettres de Platon. Il en est un grand nombre d'autres qui ont beaucoup de rapport avec les événements qui se passent sous nos yeux, et qui sont pleins de ces maximes sages et profondes d'où naissent le repos des nations et le bonheur des particuliers. De tous les ouvrages de Platon, c'est celui qu'on lira avec plus de plaisir, parce que les idées en sont beaucoup plus suivies, les matières moins abstraites, les pensées fines et délicates, dégagées de toutes les paroles oiseuses et des systèmes extravagans qui rendent la lecture de ces dialogues si pénible et si rebutante. Dans la traduction de ces lettres, qui n'avoient pas encore paru dans notre langue, j'ai tâché de conserver la noble et élégante simplicité de l'original et sa physionomie antique.

Cette traduction est sous presse: elle paroîtra d'ici au 15 nivôse; format in-12, en un volume, pour faire suite à la *Bibliothèque des anciens Philosophes* et aux ouvrages de Platon qui sont de ce format. A Paris, chez Dugour, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 13.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance du 9 nivôse.

Un citoyen de Paris se plaint de ce que sa municipalité où il s'est présenté pour proposer des candidats, a exigé la signature; formalité que la loi ne prescrit pas.

Dumolard représente qu'il seroit dangereux de laisser les municipalités s'emparer de la puissance législative. Il demande donc que la lettre qu'on vient de lire soit renvoyée au directoire exécutif, pour lui demander compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution littérale du décret du 25 fructidor. — Adopté.

On fait la seconde lecture d'une résolution prise hier, et qui porte que les chanoinesses séculières, dans la Belgique, ne sont pas comprises dans la suppression prononcée par l'article 1^{er} de la loi du 12 fructidor dernier.

Perrin (des Vosges) demande le rapport de cette résolution; il se fonde sur ce que la Belgique doit être régie par les loix mêmes que le reste de la république.

Pastoret et Mailhe représentent que la loi ne supprime que les congrégations régulières; ils font sentir le danger qu'il y auroit à révolutionner la Belgique comme on a fait de la France.

La suppression des chanoinesses est arrêtée en principe; une commission est chargée de présenter les moyens de l'opérer sans secousses.

Béraud (du Rhône) obtient la parole; votre attention, législateurs, s'est déjà fixé, dit-il, sur les délits qui vous ont été dénoncés de toutes les parties de la France: ces délits se multiplient chaque jour; les nouvelles que nous recevons de plusieurs départemens ne nous permettent pas d'en douter.

L'audace des brigands qui infestent Paris semble s'accroître avec celle des pamphlétaires séditieux qui font proclamer avec la plus scandaleuse affectation l'apologie de la rébellion et leur haine pour tous les dépositaires de l'autorité constitutionnelle.

Je demande que les commissions que vous avez chargées de vous faire des rapports sur la partie du code pénal relative à cet objet, vous fassent très-incessamment leurs rapports. — Adopté.

Béraud demande ensuite qu'une commission soit chargée de présenter aussi les moyens de réprimer l'usure effrénée qui s'exerce dans Paris. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 9 nivôse.

On reprend la discussion sur la résolution qui maintient les cit. Bacos et Denoroy dans la possession des terrains qu'ils ont soumissionnés.

Tharreau et Piette défendent la résolution; Bonne-sœur l'a combat.

Brostaret ne croit pas qu'elle puisse être approuvée, parce qu'elle a le double vice d'être un véritable juge-

ment, puisqu'elle décide une contestation élevée entre des prétendans à la propriété de domaines nationaux et qu'elle casserait l'arrêté du directoire exécutif dépossédant Bacos et Denoroy, ce qui supposeroit la solution d'une question encore indécise, celle de savoir si les actes du directoire exécutif peuvent être cassés, et qui ils doivent l'être.

Brostaret émet quelques idées sur ce sujet. Il pense qu'il importe autant au maintien de la liberté que les actes du directoire ne puissent pas être révisés par le corps législatif, qu'il lui importe que ceux du corps législatif ne soient pas soumis au directoire, et que ceux des tribunaux ne soient soumis à aucun de ces deux autres pouvoirs. C'est dans l'indépendance de chacun des trois que consiste la garantie sociale.

La résolution est mise aux voix; deux épreuves sont données. On procède à l'appel nominal. La résolution est approuvée à la majorité de 69 suffrages sur 137.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 10 nivôse.

Le directoire adresse au conseil un message, par lequel il l'invite à s'occuper de la réorganisation de la gendarmerie.

Richard annonce que ce rapport sera fait d'ici à trois jours.

Villers présente deux projets de résolution, le premier tendant à assurer la libre circulation des grains dans l'intérieur; le second à en défendre l'exportation.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux projets.

Le conseil renvoie à un nouvel examen de la commission, au nom de laquelle il a été présenté, un projet de résolution sur la manière de juger les officiers généraux supérieurs.

On adopte divers articles interprétatifs de la loi sur les exportations.

Le conseil a entendu ensuite un très-long rapport sur les contributions personnelle et somptuaire; il en a ordonné l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 nivôse.

Le conseil, après une assez longue discussion, approuve une résolution qui fixe à Nancy l'école centrale du département de la Meurthe.

Le Maréchal de Poché, ou Instructions sur les soins à donner aux chevaux, aux bêtes à cornes et aux moutons; traduit de l'anglais & enrichi de plusieurs planches: nouvelle édition. Prix, 5 francs de port. A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire, rue Poupée, n^o 5.

Le bon Jardinier, almanach pour l'an 5^e. de la république française, ou année 1797 vieux style; contenant ce qui concerne la culture générale de toutes les plantes potagères, arbres fruitiers, arbres & arbrisseaux d'ornemens; avec un supplément pour la présente année. Par T. F. de Grace, cultivateur. Prix, 2 liv. 10 s. broché. A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Saint-Victor, n^o 1.